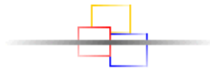


DÉCLARATION CGT AU CER MOBILITÉ BFC DU 30 AOÛT 2018



Madame la Présidente,

Zone blanche est le terme approprié qui détermine des zones de territoires exclues des réseaux d'information, de communication. Jusqu'à présent limitée à la campagne, à de petits villages, nous savons depuis cet été qu'il en existe une au cœur de Paris, place Beauvau.

Le Ministère de l'Intérieur, par la voix du ministre, n'était donc pas au courant que de petites frappes investissaient les lieux, s'invitaient aux réunions, et lorsqu'elles avaient du temps à perdre, allaient casser du salarié, du cégétiste dans les manifs. Rien de bien étonnant, la rue «Lauriston» longe ledit ministère, on ne change pas ce que l'on a été.

L'accalmie de la coupe du monde n'aura donc, finalement, duré qu'une semaine. Les grands moyens de communication autour d'un président tentant d'entrer en communion avec son peuple par le biais du sport le plus populaire auront volé en éclat. Il aura suffi d'une semaine pour montrer que nous avons à la tête de l'Etat des voleurs, des menteurs, des voyous, dont le seul intérêt est de servir leurs propres intérêts et celui de leurs amis.

Ce scandale d'Etat, car il faut bien nommer ainsi l'affaire Benalla, permet de montrer à quel point le capital, lorsqu'il a besoin d'augmenter son pouvoir, use et abuse des mêmes méthodes. Ce n'est peut-être pas si innocent si cette affaire est sortie au moment même où le projet de réforme de la Constitution était en débat à l'Assemblée Nationale. Ce projet de loi dont l'objectif consiste à accentuer l'hyper-présidentialité de la 5ème République et à soumettre le parlement aux desideratas de l'exécutif.

Baisse de 30% du nombre de parlementaires, faisant ainsi de la France le pays comptant le moins de parlementaires en Europe, restriction du droit à amendement soit en ne l'autorisant qu'en commission, soit en augmentant la possibilité de les considérer comme hors sujet, réduisant de fait le rôle des parlementaires. Raccourcir le temps d'examen des projets de loi, transformer le CESE en chambre de la société civile en l'amputant également d'un tiers de ses membres.... Ce projet prive le peuple de ce qui a fait les fondamentaux de notre République, rapprochant ainsi nos institutions d'un simple conseil d'administration où l'on siège entre gens bien.

Mais la France n'est pas une entreprise. Elle ne se gère pas, elle se vit, elle s'habite ! Notre République est une et indivisible au service du peuple, frappée de sa devise «Liberté, Egalité, Fraternité», elle donne du sens à tous ceux qui ont le progrès humain au cœur de leur action.

Loin de la chimère de la «start-up nation», la CGT défend la vision renouvelée d'un État protecteur et stratège, d'un État qui cesse de reculer sous les coups de boutoir des politiques libérales, qui soit le garant et non le fossoyeur de notre modèle de sécurité sociale – à rebours de ce que vient d'annoncer le Président de la République au parlement.

Nous défendons un État qui assure la renaissance de notre outil industriel, au lieu de se réjouir de brader nos actifs ; qui ne fasse pas seulement semblant de vouloir assurer des revenus décents au monde paysan ; qui œuvre à un aménagement équilibré des territoires, dans lequel les quartiers populaires, les villes moyennes, les territoires périphériques et ruraux mais aussi ultramarins, ne soient pas les oubliés de la République ; qui préserve sa capacité d'agir dans les domaines régaliens, au service des citoyens.

Cette France-là, l'équipe au pouvoir la rejette avec force. La politique macroniste est une politique antisociale, violemment antisociale. Elle consiste à réduire les droits de ceux qui en ont, tout en prétendant en donner à ceux qui n'en ont pas. Ce modèle de société repose en fait sur une normalisation de la précarité : c'est une politique inefficace et socialement désastreuse, en un mot, une mauvaise politique.

Il en est ainsi ces derniers mois de l'application des ordonnances Macron pour mesurer à quel point le monde du travail est attaqué, à quel point le mépris de classe se met en pratique contre «les gens qui ne sont rien», selon l'expression consacrée.

Le contrat de chantier, « CDI » pouvant prendre fin une fois un chantier achevé, vient de faire son entrée dans le secteur de la métallurgie, plus importante branche de France avec 1,4 million de salariés. Trois organisations — CFDT, CFE-CGC et FO — ont signé l'accord proposé par l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie), introduisant ce contrat sous forme d'une expérimentation de trois ans. La CGT-métallurgie, premier syndicat de la branche a, quant à elle, émis un avis défavorable et n'a pas signé l'accord.

Ces contrats utilisés essentiellement dans le BTP, le patronat a profité d'une belle opportunité pour les installer. Le sujet reste bien la précarisation du salariat. C'est un grand bond en arrière pour le salariat quand on sait combien pèse déjà l'intérim dans les grandes entreprises de la métallurgie, certaines d'entre elles ayant dans leurs usines plus d'intérimaires que de CDI. À quand l'idée lumineuse du retour des journaliers ?

Le projet de loi sur la formation professionnelle est une véritable bombe à retardement. Le CIF disparaît dans un compte personnel dont personne ne connaît les contours, privatisation des fonds servant à la formation, rabaissement des droits des apprentis avec l'autorisation de les faire travailler 40H, etc.

Et d'ores et déjà, les premiers débats sur le budget 2019 montrent une orientation qui va apporter souffrance et misère pour nos concitoyens. Le gouvernement continue à accorder des largesses aux plus fortunés du pays, ces «premiers de cordée» qui, contrairement aux alpinistes, n'échangent jamais leur place avec les autres. Et pour cause : le sort de ceux qui sont en dessous d'eux ne les intéresse pas ! Voyez comme la vie est douce, ces temps-ci, pour les 500 plus grosses fortunes de France : leur capital cumulé atteint cette année 650 milliards d'euros, soit près de deux fois le budget de notre pays – et ce chiffre a été multiplié par trois en dix ans !

Derrière les mots froids «réduction de la dépense publique», employés sans arrêt, se dissimulent de lourdes conséquences pour nos concitoyens, leur pouvoir d'achat et leurs conditions de vie. C'est au nom de cette politique que nos retraités subissent la hausse de la CSG. C'est en raison de ces choix qu'il est envisagé de taper dans le porte-monnaie des futurs retraités, par une réforme des pensions de réversion, de leurs bénéficiaires et de leur mode de calcul, qui demeure floue. La France des villages va souffrir, avec des collectivités territoriales qui doivent maintenant baisser leurs dépenses de fonctionnement et réduire leurs aides à nos villes et nos villages !

Imaginons ces départements et ces villes encore plus abandonnés par l'État qu'ils ne le sont déjà, avec moins de services publics, moins d'écoles, de bureaux de Poste et de centres des impôts, moins de permanences de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail) et de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie). Et que dire de ces régions qui perdront ici une ligne TER, là une gare fermée ou vendue, comme la gare du Nord achetée par Auchan ?

Voilà la politique des premiers de cordée et voilà pourquoi la CGT prend appui sur ceux qui relèvent la tête pour dire stop, pour dire non. Réjouissons-nous malgré tout du tollé provoqué par l'annonce de la suppression de la référence à la sécurité sociale dans la Constitution et de fait, de sa suspension. Réjouissons-nous de la décision du conseil constitutionnel d'interdire le délit de solidarité, réjouissons-nous de ces actions dans différents hôpitaux, chez les livreurs Uber, chez le personnel de Ryanair, etc.

Ces combats nous permettent de mesurer combien nous avons raison de lutter, que nous ne sommes pas seuls.

Quand on écoute les héros de l'Aquarius tenter de sauver chaque vie de ceux qui, désespérés, fuient les guerres, la misère, l'esclavage. Quand on prend le temps de regarder ceux qui accueillent les réfugiés dans la vallée de la Roya, à travers les Alpes, devant le départ de la flottille de la paix pour Gaza, nous pouvons dire l'humanité existe, elle ne demande qu'à revivre.

Et devant le courrier des syndicalistes palestiniens qui nous soutiennent dans notre combat contre la réforme du ferroviaire à notre tour, nous leur disons «nous sommes solidaires avec vous». Nous avons combattu et fait tomber l'apartheid en Afrique du Sud, l'apartheid doit tomber en Israël. Nous appelons au boycott des produits issus des colonies et nous nous réjouissons que la persévérance de 8 organisations, dont la nôtre, ait permis le retrait de la SNCF de la construction du tramway de Jérusalem. Souvent, on nous pose la question de l'utilité de nos combats face à ce qui peut apparaître comme un mur, un rouleau compresseur, et pourtant le moindre caillou, le moindre grain de sable peut tout faire basculer. Nous sommes un de ces grains de sable !

C'est donc dans un tel contexte que nous devons poursuivre le combat que nous avons engagé pour le développement du service public ferroviaire. L'angle d'attaque du gouvernement aura été la qualité de service de la SNCF. Il est vrai que le bilan ne plaide pas en faveur des choix stratégiques et politiques de nos premiers dirigeants. Il est des responsables qui, dans ces situations, se remettent en cause, se retournent vers les salariés pour réfléchir avec eux à comment améliorer la production et la rendre cohérente. Il en est d'autres, fiers dans leurs erreurs, qui préfèrent dénoncer les salariés, leurs droits et les accuser de ne pas être compétitifs ou performants.

Pour autant, la loi promulguée permettra-t-elle à la SNCF de mieux fonctionner ? Non, puisque les dysfonctionnements sont le prétexte à alimenter une cabale à l'encontre des cheminots pour faire passer un projet uniquement idéologique et politicien. Dans une conception dite libérale de la société, cette loi fera plus d'inégalités dans l'aménagement du territoire.

La Fédération CGT a développé son projet «Ensemble pour le Fer» avec des données sur la réalité du trafic ferroviaire là où une ouverture à la concurrence a été opérée. Il reprend nos propositions pour que la SNCF, outil de la Nation, réponde aux enjeux de société et environnementaux.

Sur le volet organisationnel, le cloisonnement est de plus en plus étanche... malgré la multiplication des palliatifs : H00, First ou autre Robustesse, autant d'usines à gaz qui ne parlent qu'à quelques théoriciens de la production ne voulant surtout pas mettre les mains dans le cambouis de la technicité. Tout ceci est bien éloigné des problèmes quotidiens des équipes et ne règlera en rien ceux des usagers, chargeurs et voyageurs.

Revenons quelques instants, sans faire de raccourcis, sur la boîte électrique de RTE, (distributeur d'électricité pour le compte de la SNCF) qui avait pris feu et engendré tant de retards au moment des grands chassés croisés des vacances d'été... Cela est symptomatique des effets cachés de la libéralisation à outrance !

Moins de personnels, donc de visites des installations, en cascade moins d'agents opérationnels capables d'intervenir sur les chantiers et tenter de rétablir la situation. Les uns invectivent les autres, la SNCF somme RTE de la rembourser et d'accélérer les réparations !

Cette SNCF, oublieuse des lois physiques qui transforment le point de contact entre la roue et le rail en un progrès pour toute une société, n'est pas celle voulue par les cheminots. Cette SNCF négligeant les femmes et les hommes qui la composent, n'est pas notre modèle de solidarité du collectif de travail.

La direction a donc présenté son projet d'entreprise dans les trois conseils. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, une suite de mots issus de la novlangue managériale mais qui in fine conduisent à un découpage de l'entreprise, l'augmentation de la sous-traitance, la suppression de la grille des salaires, la fin du déroulement de carrière, l'abaissement des qualifications, la polyvalence....

Cela nous amène à notre région, notamment à l'ESV et plus particulièrement à l'ex-ECT, la CGT vous demande des explications quant au traitement que vous avez fait des derniers événements sûreté de cet été. Le satisfecit de la direction concernant la prise en charge des agents agressés et la communication faite par l'entreprise à la presse ont eu pour effet de largement agacer, voire choquer, les ASCT ainsi que les OS qui les représentent. Traiter sur la forme est une chose, surtout quand vos minimisez les faits, mais traiter le fond du problème, apparemment ça, vous ne savez pas faire !

Pour être concis, depuis début juin, il y a eu pas moins de 4 agressions et 2 cas de menaces/outrages sur les ASCT de la région BFC. C'est bien sûr sans compter les nombreuses altercations vécues mais que vous semblez considérer comme une situation normale de travail pour les agents de train. En conséquences de ces faits sûreté, les membres du CHSCT de l'ex-ECT ont assistés, débattus et largement fait des propositions pour apaiser le climat mais surtout pour améliorer leurs conditions de travail rendues difficile par votre politique d'accompagnement non systématique des trains qui habitue les usagers à ne pas être contrôlés et les incite à ne pas voyager en règle.

Qu'en est-il ressorti ? RIEN. Aucune mesure d'accompagnement supplémentaire, refus strict d'allègement de contrôle sur les 17000 et omnibus, mais au contraire des objectifs ratio/perception en hausse ! Pour couronner le tout, concernant l'agression du 5 août, le responsable de la communication de la région se permet de ponctuer son intervention à la presse régionale avec un «plus de peur que de mal». Expression si mal appropriée à la situation, ne trouvez-vous pas ? Là aussi, la CGT demande un échange sur la situation.

De plus, la CGT demande également des explications sur la tenue de la réunion de restitution du rapport DEGEST sur le périmètre du CHSCT ESV BFC pour sa partie UO Bourgogne Ouest (Nevers), sachant que les membres du CHSCT n'ont pas été convoqués de manière réglementaire, ce qui peut être considéré comme un délit d'entrave au CHSCT.

Il en va de même sur la délégation de pouvoirs donnée à Mr Gautheron. Nous attirons votre attention sur le fait que celle-ci est soumise à des conditions rigoureuses, notamment sur le fait que le délégué de l'employeur doit être pourvu de l'autorité, des moyens et de la compétence nécessaire... Vous aurez compris que sur ces deux points également nous voulons des réponses précises.

Merci de votre attention.

